

MINISTÈRE DU HAUT-KATANGA
DÉPARTEMENT M.O.T.

MISSION DE RECRUTEMENT R.U.

CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES N°

Ruhengeri

IDENTITE DU TRAVAILLEUR MATRICULE N° 85094

Nom BANZIZIKI Prénom Raphael

Surnom

Catégorie

N° de recensement 2414

Formule dactylographique

Nom du père du travailleur (en vie ou +) Mparyahandi

Nom de la mère du travailleur (en vie ou +) Majangwe

Nom de la femme du travailleur Nyirambohera

Nombre d'enfants (accompagnant le travailleur) 2 Garçons

3 Filles

ORIGINE DU TRAVAILLEUR

Colline Bwisha

Sous-chef

Chef-famille

Commune: Rushara

Territoire

Résidence

CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Prefecture Ruhengeri RUANDA

Le travailleur dont l'identité figure ci-dessus s'engage au service de l'UNION MINISTÈRE DU HAUT-KATANGA par le présent contrat qui est régi par les dispositions légales en matière de contrat de travail et par les dispositions qui suivent :

1° - Conditions spéciales applicables au Haut-Katanga.

2° - Clauses spéciales applicables aux travailleurs engagés au Ruanda-Urundi pour un premier terme au Katanga.

3° - Conditions générales.

CONDITIONS APPLICABLES AU HAUT-KATANGA.

1.- Le terme de trois ans prend cours le lendemain de l'arrivée au Haut-Katanga soit : le **lendemain de son retour**

2.- Nature du travail : tous travaux généralement quelconques

3.- Statut. Le travailleur est placé sous le statut n°

4.- Rémunération par journées de travail effectif surface : 71

en lettres : **SEPTANTE ET UN**

AVENANT POUR EMPLOI DANS LES CHANTIERS D'EXPLOITATION SOUTERRAINE.

Le travailleur dont l'identité figure ci-dessus accepte d'être affecté, s'il en est requis, aux chantiers d'exploitation souterraine. Le salaire et le supplément de salaire qui lui seront accordés pour chaque journée prestée dans ces chantiers sont respectivement de Frs (en lettres) **SEPTANTE QUATRE** Frs et de 8,50 Frs (en lettres) **HUIT CINQUANTE**
 montant par enfant Frs.

Pour les travaux qu'il exécuterait sous le régime de la rémunération à marché, le salaire minimum qui lui est garanti est calculé mensuellement, c'est-à-dire qu'il sera égal au montant du salaire et du supplément de salaire prévu ci-dessus, multiplié par le nombre de journées accomplies au cours du mois.

26

VINGT SIX

CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE.

Aptitude physique T.T.

Pigeon 168-62+85=21

Signature du médecin

L'employeur soussigné déclare engager le prénommé aux conditions décrites ci-dessus. Signature ou empreinte du pouce gauche de l'employé pour accord.

Fait en 6 exemplaires

UNION MINISTÈRE DU HAUT-KATANGA

à Ruhengeri le 8.II.62

Plenum

VISA DU CONTRAT.

Nous NKIKO Pacôme certifions que le contrat de travail dressé on 6 exemplaires a été visé par nous et que le travailleur accepte les clauses et conditions y contenues.

Fait à Ruhengeri le 9.II.62

Pacôme

PAPPORT DU MUTATION.

La Préfet de la accorde à l'indigène sus-mentionné le passeport de mutation sollicité :
La Préfecture A Ruhengeri le 9.II.62

Signature

CLAUSES SPÉCIALES APPLICABLES AUX TRAVAILLEURS ENGAGÉS
AU RUANDA-URUNDI POUR UN PREMIER TERME AU KATANGA.

1.- Avant de quitter le Ruanda-Urundi pour rejoindre le Katanga par la voie et le mode de transport qui seront fixés par la Société, y compris le transport par avion, l'indigène devra séjourner pendant une période qui ne dépassera pas deux mois dans le camp d'acculturation de RUHENERGI agréé à cet effet par le Gouvernement. Ni la durée de ce séjour, ni la durée des congés éventuellement accordés pour contracter ou régulariser mariage ne sont compris dans le terme de trois ans de service.

2.- Pendant la période de séjour dans le camp d'acculturation, l'indigène recevrira un salaire journalier Frs. Au plus tard au moment de son départ pour le Katanga, l'engagé recevrira à titre de prime de son travail une gratification calculée à raison de 3 frs par jour de travail.

Si pour des raisons indépendantes de sa volonté, il ne part pas au Katanga il lui sera payé une indemnité de licenciement correspondant à 30 jours de salaire.

3.- La Société est autorisée à ne pas donner effet au contrat d'engagement dans les cas suivants :

- a) Si le travailleur est insensé au point de vue médical aux travaux miniers; l'inaptitude étant constatée par un certificat délivré par le Médecin du Camp d'Acculturation.
- b) Si son adaptation au sein d'Acclimatation et discipline au travail et son comportement ont laissé à désirer.
- c) Si il n'est pas moins de 16 régulièrement avant son départ.
- d) Si l'état de santé de sa femme ne permet pas le départ de celle-ci pour le Katanga.

L'attention de l'indigène est cependant attirée sur le fait que la Société pourra repérer son départ pour le Katanga même s'il n'a pas contracté avant son départ un mariage régulier.

4.- A l'arrivée dans le Haut-Katanga, l'indigène devra séjourner pendant une période de 1 mois dans un camp d'acculturation agréé à cet effet par le Gouvernement.

5.- Pour l'application de l'article 1 des conditions générales, il est précisé que la durée de l'engagement de trois ans prend cours le lendemain de la date d'arrivée dans le Haut-Katanga. La durée du séjour dans le camp d'acculturation dont question à l'article 4 ci-dessus est comprise dans le terme de trois ans.

6.- A l'exploitation normale du contrat, ou en cas de licenciement, la Société prendra à charge le voyage de retour de l'indigène à son lieu d'engagement pour autant que le débarquement ait lieu dans un délai de rigueur de trois mois à compter de la date où le contrat prend fin.

Article 16. — Los salas medicina, quirúrgicas y de hospitalizaciones, así como las dependencias para el manejo de pacientes con enfermedades mentales, se establecerán en lugares apartados de los demás establecimientos de salud, de acuerdo con las normas establecidas en la legislación de salud mental.

•XOYDHN SNOIS

Le journaliste des armées qui travaille au quotidien *Le Figaro* a dévoilé une partie de l'opération baptisée "Opération Tempête" dans laquelle les forces spéciales ont été déployées dans le sud de l'Iraq pour empêcher l'arrivée de l'armée irakienne dans la ville de Fallouja.

La préparation de certains dérivés du pourriture n'a pas été réalisée dans les conditions d'essai de l'unité de culture et dans les conditions de travail prévues pour la préparation de l'appareil de mesure de l'humidité.

- 1) La mesure avec un rapport de service, pour évaluer l'efficacité, pointe dans les maximums.
- 2) La mesure avec un rapport de service, pour évaluer l'efficacité, pointe dans les maximums.
- 3) La mesure avec un rapport de service, pour évaluer l'efficacité, pointe dans les maximums.
- 4) La mesure avec un rapport de service, pour évaluer l'efficacité, pointe dans les maximums.
- 5) La mesure avec un rapport de service, pour évaluer l'efficacité, pointe dans les maximums.

Article 15. toutes contributions aux présentations générales de même que toute participation aux réunions administratives et aux instances régionales au sujet du travail, tant au point de vue technique qu'administratif sont soumises à l'une des sanctions ci-jointes

基础教育课程教材发展中心 2007 年 制印

Les étages peuvent être utilisés pour l'habitation, les deux parties peuvent être utilisées pour l'habitation, alors que l'autre partie peut être utilisée pour l'habitation.

PRATIQUES

S L A V E D

Les communautés et les organisations syndicales ont obtenu une victoire importante dans leur lutte pour l'obtention d'un meilleur statut des employés.

Le décret établit un droit des propriétaires de terrains à l'usage public de faire construire des immeubles sur ces terrains.

Si maîtrise tout le vocabulaire de l'aristocratie et de la noblesse, pour ne pas parler d'autre chose que de la famille, tout ce qu'il faut pour être un véritable gentleman.

Les deux derniers paragraphes de l'ouvrage démontrent que les deux types d'opérations sont très différents : les deux premières opérations sont des opérations de simplification, tandis que les deux dernières sont des opérations de compliquation.

Article 10.—Aux éventuelles sortes statutaires n° 1 et n° 2, les allocations familiales sont ramassées en nature.

La situation en matière d'assortiment entre la somme initiale et la somme finale de la section passe adossée.

La transmission en espèces est payée sans dérement par un agent payeur désigné et en mains propres, au bureau de la poste, dans les quinze dernières années de son existence pour les entreprises qui ont démontré toute probabilité de paix. Ainsi, il existe deux sortes d'entreprises : celles qui sont débordées par leur taille et celles qui sont débordées par leur activité.

ARTICLE 9. - Lorsque, par l'intermédiaire d'un agent ou d'un mandataire, il est fait à un entrepreneur des contraventions, celles-ci sont égales à celles qui sont faites par la personne qui a été nommée pour la représenter, à moins que l'entrepreneur n'ait obtenu une autorisation de faire faire ces contraventions.

Les messages sont destinés à l'ensemble des journalistes de presse dans lesquelles sont évoquées les principales tendances actuelles et les prévisions pour l'avenir, en cours de temps, et non de tout le week-end.

2) Le secteur n° 6 : marchés pour les services de soutien à la production dont les montants sont très faibles par rapport à l'ensemble des secteurs, mais qui sont toutefois assez importants dans le secteur des services.

Statut n° 4 : **Allottements**, les objets d'ameublement sont tenus sous forme de contrevenance en espaces. (les objets d'ameublement sont tenus sous forme de contrevenance).
Statut n° 5 : **Marché d'ouverture privée**, qui regarde un commerce d'objets.

Statement no 2 : "La mort n'est pas l'absence de vie mais l'absence d'un rapport à la vie". (Les attitudes émancipatrices peuvent être mises en œuvre par l'absence de rapports avec les normes et les règles qui régissent la vie sociale). (Les attitudes émancipatrices peuvent être mises en œuvre par l'absence de rapports avec les normes et les règles qui régissent la vie sociale).

a) La caténaire n'a pas de saut de rapporteur, au point de vue de la transmission des informations, mais elle a une répartition des rapports, en 2 antécédents ; b) Les travailleurs se classent, au point de vue de la transmission des informations, en deux groupes : les ouvriers et les cadres ; c) Les cadres ont une meilleure formation que les ouvriers, mais leur niveau de qualification est inférieur à celui des ouvriers ; d) Les ouvriers sont moins qualifiés que les cadres, mais leur niveau de qualification est supérieur à celui des cadres.

ARTICLE 4.— Le travail doit être protégé dans un quelconque des stades de la Société.
ARTICLE 5.— Le travail doit être protégé dans un quelconque des stades de la Société.

REGISTRATION DE CAMBORDIS DE TRAVERSES.

que l'ouvrage des séries de la Société.

Le travailleur et son employeur ont le devoir d'accepter les dispositions de la loi sur les accidents du travail et la maladie professionnelle.

ARTICLE 2-A. Lorsque le contrat de travail porte la désignation du métier, la Société se réserve le droit d'affirmer la formation à tout moment dans une autre discipline que celle pour laquelle il a été formé.

Afetçile 1. Le contexte de travail prend fin trois ans jour pour jour à compter de la date à laquelle il a pris corps.